**No 6817**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

**Session ordinaire 2015-2016**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Projet de loi portant approbation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ouverte à signature le 3 octobre 1985 à Grenade** |

Le présent projet de loi consiste à approuver la Convention dite de Grenade qui vise à renforcer une coopération européenne intergouvernementale en vue de sauvegarder un patrimoine historique commun à tous et situé sur le sol de l’Europe.

Le patrimoine architectural de l’Europe témoigne d’une immense richesse et d’une diversité impressionnante qu’il s’agit de préserver. En effet, dans le rapport explicatif du Conseil de l’Europe, il est souligné que la conservation du patrimoine répond non seulement à une finalité culturelle, mais qu’elle constitue en outre un facteur de développement économique. Les meilleures chances d’avenir du patrimoine résident dans son utilisation. Si la conservation des biens constitue une charge, elle est aussi source de revenus et créatrice d’emplois.

Dans cette perspective, la Convention poursuit un double objectif qui est à la fois de renforcer et de promouvoir les politiques de sauvegarde et d’affirmer une solidarité européenne autour de la conservation du patrimoine.

La Convention sous rubrique comporte deux parties principales :

* Une première partie se rapporte au mécanisme de protection et aux politiques de conservation à mettre en œuvre, telle l’obligation pour les Etats membres d’établir un inventaire, de prévoir un régime de protection et d’autorisation au préalable et des sanctions. L’objectif consiste à lier davantage la protection du patrimoine architectural à l’aménagement du territoire.
* Une seconde partie insiste sur l’échange d’informations au niveau européen et la sensibilisation du public au patrimoine architectural et cela depuis l’âge scolaire.

Plus précisément, la Convention traite les sujets suivants, à savoir : «Définition du patrimoine architectural», «identification des biens à protéger», «procédures légales de protection», «mesures complémentaires», «sanctions», «politiques de conservation», «participation et associations», «information et formation».